

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 septembre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 28 septembre 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à ma lettre du 27 septembre 2004 (S/2004/769) concernant les violations du cessez-le-feu par les rebelles au Darfour, j'ai l'honneur de porter à votre attention les nouveaux cas de violation de l'accord de cessez-le-feu ci-après :

1. Le 26 septembre 2004, environ 300 rebelles, utilisant huit pick-up Landcruiser, ont fait une incursion dans la localité d'Abu Karinka. Ils ont tué 13 civils et fonctionnaires de police, pillé les locaux de la chambre de la Zakat et le poste d'eau, et capturé deux camions, un fusil de 120 mm et un fusil B-10.
2. Le même jour, un groupe de rebelles du Darfour a attaqué un camp de nomades arabes, au nord de Nyala, capturé un troupeau de chameaux (une centaine), tué le propriétaire du troupeau et blessé une personne.
3. Le 27 septembre, les rebelles ont attaqué le village de Manawashi, sur la route principale reliant Alfasher à Nyala, et blessé quatre fonctionnaires de police.
4. Le 28 septembre, une force de police, dépêchée pour évacuer les victimes de l'attaque contre Manawashi, a été prise en embuscade par les rebelles dans le secteur situé entre Manawashi et Dumma.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Elfatih Erwa